

Introduction

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) considère que les espèces exotiques envahissantes (EEE) représentent une cause majeure de perte de biodiversité dans le monde. Ces espèces dégradent les écosystèmes, perturbent les activités anthropiques et peuvent présenter des risques sanitaires. Par exemple, les développements très denses de plantes des berges comme les renouées (*Reynoutria sp*) ou de plantes amphibies comme les jussies (*Ludwigia sp*) peuvent gêner, selon les situations, la plupart des usages des milieux aquatiques. L'écrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*) modifie profondément le fonctionnement des milieux qu'elle colonise en exerçant une forte prédation sur la végétation aquatiques et la benthofaune. Les accumulations de moules zébrées (*Dreissena polymorpha*) peuvent obstruer les installations anthropiques et notamment les circuits de refroidissement des centrales de production électrique. Enfin, d'autres espèces peuvent propager des maladies. C'est par exemple le cas du rat musqué (*Ondatra zibethicus*) pouvant contaminer les eaux via des bactéries leptospires, présentes dans ses urines, et qui provoquent, chez l'Homme, la leptospirose, maladie très dangereuse, parfois mortelle.

Depuis quelques décennies, la croissance permanente des impacts de ces espèces ont amené les gestionnaires des milieux naturels à réagir de plus en plus pour tenter de réguler leurs développements et une conscience collective sur cette problématique est en train d'émerger. Les connaissances acquises montrent qu'il est difficile d'éradiquer une espèce une fois sa prolifération commencée et que seule la rapidité des interventions dès la découverte d'une nouvelle espèce peut laisser espérer cette éradication. C'est pourquoi il est essentiel de mettre à disposition de tous les acteurs de la sphère « environnement », y compris du grand public, des outils améliorant la prise de conscience sur ces espèces, permettant les plus possible de les identifier afin de contribuer à leur gestion optimale.

GT-IBMA : Le groupe de travail «invasions biologiques en milieux aquatiques », créé en 2009, est coordonné conjointement par le Comité français de l'UICN et l'ONEMA depuis 2014. Ses objectifs sont d'apporter un appui à tous les acteurs concernés par la thématique des espèces exotiques envahissantes en synthétisant et rendant accessibles les connaissances acquises sur les modes de gestion de ces espèces et en développant des outils d'aide à la gestion. Pour mener à bien ses activités, il mobilise un réseau d'une cinquantaine de membres issus de différentes parties prenantes (gestionnaires d'espaces, services des collectivités territoriales et de l'Etat, établissements publics, chercheurs...).

C'est dans cet esprit que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) en partenariat avec le Groupe de Travail sur les Invasions Biologiques en Milieux Aquatiques (GT IBMA) a réalisé un recueil de fiches d'identifications d'Espèces Exotiques Envahissantes présentes principalement dans les milieux aquatiques. En permettant à ses utilisateurs d'identifier plus facilement ces différentes espèces, ce recueil permettra d'améliorer les connaissances sur la répartition de celles déjà largement présentes en France métropolitaine et de détecter précocement d'autres espèces actuellement en phase de colonisation.

Ce recueil décrit 83 espèces, 46 animales et 33 végétales. Certaines de ces espèces sont des EEE avérées (telles que les jussies), d'autres le sont potentiellement (comme l'anodonte chinoise *Sinanodonta woodiana*) et d'autres encore viennent juste de passer la frontière du territoire métropolitain (gobie fluviatile *Neogobius fluviatilis*). Toutes les fiches sont illustrées ce qui facilite l'utilisation des critères d'identification des espèces. Elles ont été validées par un spécialiste du taxon considéré.

Espèces Exotiques Envahissantes (également appelées « espèces invasives ») : Espèces, ou taxon inférieur (inclus toutes les parties, gamètes, graines, œufs ou propagules de la dite espèce pouvant survivre ultérieurement et se reproduire), introduits du fait de l'influence de l'homme, dans des zones hors de son aire de répartition naturelle (passée ou présente) et de son aire de dispersion potentielle et qui menace la diversité biologique indigène ou qui a d'autres conséquences imprévues (économiques ou sanitaires par exemple).

Crédits photo : Les photos présentes dans les fiches d'identification ne sont, pour la plupart, pas libres de droit. Les auteurs ont donné leur accord pour une utilisation, non commerciale, au sein des présentes fiches uniquement. Merci de ne pas réutiliser ces photos sans avoir obtenu, préalablement, une autorisation des auteurs.

Ragondin : *Myocastor coypus* (Molina, 1782)

Critères de détermination

Famille des Myocastoridés

Mensurations : jusqu'à 65 cm et 10 kg.



Corps : yeux et narines valvulaires placés haut sur la tête. Grandes pattes postérieures palmées. Queue cylindrique et peu velue. Dans l'eau, la tête et les reins sont visibles.

Confusion possible

Castor d'Europe (*Castor fiber*) : queue plate et seule la tête est visible lors de la nage.



Pelage : brun à brun-jaunâtre.

Rat musqué (*Ondatra zibethicus*) : De plus petite taille et une fourrure plus sombre.

Biologie & Ecologie

Reproduction : maturité sexuelle atteinte vers l'âge de 5-6 mois. Capable de se reproduire toute l'année. 2 à 3 portées par an de 5 à 7 jeunes. Durée de gestation comprise entre 127 et 138 jours.

J F M A M J J A S O N D

Habitat : très diversifié, occupe tous les types de milieux aquatiques à l'exception du milieu marin : marais, rivières, fossés de drainage et divers plans d'eau. Creuse des terriers sous nos latitudes pour mettre bas ou se protéger du froid.

Origine & Apparition

Son aire d'origine est constituée par l'Amérique du Sud, au sud du Tropique du Capricorne. Il a été introduit au cours du 20ème siècle, sur l'ensemble des continents, (excepté l'Australie et l'Antarctique). Dès la fin du 19ème siècle, des ragondins sont importés en France par des parcs zoologiques et des amateurs d'animaux exotiques (pour l'acclimatation et la découverte du public). Contrairement à l'opinion couramment émise, ces initiatives n'étaient pas motivées par l'idée d'une production de fourrure. L'élevage pour la fourrure débute en France en 1927 (élevage dans des cages, des parquets ou sur des plans d'eau clôturés) et en 1935, on recense 200 élevages d'importances inégales. C'est dans cette période que plusieurs foyers de dispersion vont émerger, principalement dus à l'élevage sur plans d'eau, mais ils resteront marginaux et s'éteindront pour certains (vagues de froid, inondations). L'élevage est quasi interrompu durant la seconde guerre mondiale, il reprend progressivement à la fin des années 1940 et prospère à la fin des années 1950. Beaucoup d'éleveurs amateurs participent au renouveau de l'élevage du ragondin en France. C'est d'ailleurs à cette période que la colonisation du territoire national va s'opérer. Les évasions et lâchers (délibérés ou par négligence) associés à sa grande prolificité, à la rareté de prédateurs et à ses facultés d'adaptation ont permis au ragondin de s'acclimater dans la nature et de coloniser de vastes secteurs. Après la crise qui touche les métiers de la fourrure au milieu des années 1980, l'élevage est abandonné en France. Actuellement, il s'observe à des degrés divers dans les habitats humides optimaux pour l'espèce, de tous les départements français de la métropole, Corse exceptée.

Réglementation

Il est inscrit sur la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (AM du 26/06/1987) et sur la liste des espèces classées nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain. Son introduction dans le milieu naturel est interdite (AM 30/07/2010). Sa détention est soumise à autorisation (AM du 10/08/2004). Il est également inscrit sur la liste des organismes nuisibles aux végétaux (AM du 31/07/2000, modifié par l'arrêté ministériel du 25/11/2011).

Coordination : Florent LAMAND
Maquette : Gwendoline LACQUEMENT
Rédaction : François LEGER
Contribution : Emmanuelle SARAT
Validation : François LEGER

Sources

<http://www.invabio.fr> (consultation : Août 2014)

Vallance M., 2007. Faune Sauvage de France. Biologie, habitats et gestion. Gerfaut, Paris, 416 p.

Agence de l'Eau Artois-Picardie. Les espèces animales invasives des milieux aquatiques et humides du bassin Artois-Picardie. 2005, 38p.

Sarat E. (coord.) 2012. Vertébrés exotiques envahissants du bassin de la Loire (hors poissons) : connaissances et expériences de gestion. Office national de la chasse et de la faune sauvage, Plan Loire Grandeur Nature, 128pp.

Léger F. et Migot P. (2006) Quelques jalons sur l'histoire du ragondin en France (pp. 24-25) in : Mougnot C. et Roussel L. (2006) Peut-on vivre avec le ragondin ? Les représentations sociales reliées à un animal envahissant. Natures Sciences sociétés, 14 22-31.